



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 28	

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, BENOIT Dominique, HAMDY Nadia, BENARD Sandie, LARADJI Chrystelle, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : ROUSSEL Mylène à JUNK Aurélien, TRANGOSI Renaud à BOURDEILLE Christian, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain

Était absent sans pouvoir : POUSSIER Adrien



DELIBERATION N° 02026_076 : MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CYCLES HORAIRES POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Aurélien JUNK, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et du personnel communal, relatif à la mise en place de nouveaux cycles horaires pour le service de la police municipale,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.611-1 relatif à la durée légale du travail des agents publics ;

VU la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n°02021_51 du 14 décembre 2021 fixant le temps de travail annuel des agents de la collectivité à 1.607 heures ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2025_056 du 23 juin 2025 modifiant le règlement relatif à l'harmonisation du temps de travail annuel annexé à la délibération n°2021_51 du 14 décembre 2021 ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 10 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les horaires du service de la police municipale suite notamment à l'ouverture au public de la médiathèque le samedi toute la journée à compter du 1^{er} septembre 2026 et afin de garantir un bon fonctionnement du service public ;

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place des nouveaux horaires pour le service de la police municipale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la modification du cycle de travail pour les agents du service de la police municipale à compter du 1^{er} septembre 2026, ainsi :

- **Responsable de service** : cycle pluri-hebdomadaire

Cycle 1 : (journée continue)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
Matin	10h00 - 17h00	12h00 - 20h00	10h00 - 18h00	10h00 - 15h00	12h00 - 20h00	
Après-Midi						
Total heures	7h00	8h00	8h00	5h00	8h00	36h00

Cycle 2 : (journée continue)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
Matin	-	10h00 - 17h30	13h00 - 20h00	13h00 - 20h00	10h00 - 17h30	10h00 - 17h00	
Après-Midi							
Total heures	-	7h30	7h00	7h00	7h30	7h00	36h00

- **Agents de police municipale** : cycle pluri-hebdomadaire

Cycle 1 : Équipe du matin (journée continue)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
Matin		7h00 - 14h30	8h00 - 13h00	7h00 - 14h15	7h00 - 14h15	
Après-Midi			15h00 - 20h00			
Total heures	-	7h30	10h00	7h15	7h15	32h00

Cycle 2 : Équipe de l'après-midi (journée continue)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
Matin	8h00 - 18h00	13h00 - 20h00		13h00 - 20h00	13h00 - 20h00	8h00 - 17h00	
Après-Midi							
Total heures	10h00	7h00	-	7h00	7h00	9h00	40h00

- **Agents de surveillance de la voie publique** : cycle pluri-hebdomadaire

Cycle 1 : Équipe du matin (journée continue)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
Matin		7h00 - 15h00	7h00 - 15h00	7h00 - 15h00	7h00 - 15h00	
Après-Midi						
Total heures	-	8h00	8h00	8h00	8h00	32h00

Cycle 2 : Équipe de l'après-midi (journée continue)

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 30 JUIN 2026

ID : 077-217702158-20260625-02026_076-DE



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
Matin	8h00 - 18h00	14h45 - 20h00	14h45 - 20h00	14h45 - 20h00	14h45 - 20h00	8h00 - 17h00	
Après-Midi							
Total heures	10h00	5h15	5h15	5h15	5h15	9h00	40h00

Fait et délibéré en séance, le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul